\_DE-084-218400885-20241205-DE\_21112024

REPUBLIQUE FRANCAISE

#### EXTRAIT DU REGISTRE

#### DEPARTEMENT DE VAUCLUSE Commune de PERNES-LES-FONTAINES

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2024

(Date de convocation: 15 Novembre 2024)

Conseillers Municipaux en exercice :	29
Présents: Absents excusés ayant donné procuration: Absent excusé non représenté: Absent non excusé: Votants:	23 5 1 / 28

L'An deux mille vingt-quatre et le vingt et un Novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

Etaient présents: Monsieur Didier CARLE, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Nadège BOISSIN, Monsieur Gérôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Monsieur Christian SOLLIER, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Gisèle GIRARD, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Franck RIMBERT, Monsieur Jean-Claude DANY, Madame Magali PEYRONNET, Madame Nancy GONTIER, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIERE.

<u>Pouvoirs</u>: Monsieur Laurent COMTAT (procuration à Monsieur Fulgencio BERNAL), Madame Marlène LAUGIER (procuration à Monsieur le Maire), Monsieur Antoine BARBIEUX (procuration à Monsieur Guillaume PASCAL), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Isabelle DESRUT), Madame Sabrina BOHIGUES (procuration à Monsieur Robert IGOULEN).

#### Absent excusé : Monsieur Patrick MONTY.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Pascal BREMOND ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Approbation du rapport annuel 2023 de la Société Publique Locale (SPL) Territoire Vaucluse.

Monsieur PASCAL précise à l'Assemblée que l'article L.1524-5, alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent après un débat sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leur représentant au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance.

Ce rapport comporte des informations générales sur la société notamment sur les modifications des statuts des informations financières ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux.

Il a pour objectif de donner aux membres du conseil une information complète sur l'entreprise de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

DE-084-218400885-20241205-DE\_21112024

L'opération de la SPL en cours en fin 2023 sur notre commune concerne l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conception d'une crèche de 75 places.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU l'exposé de Monsieur PASCAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1524-5, alinéa 14,

VU le rapport présenté,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, Monsieur le Maire ne participe pas au vote,

PREND ACTE du rapport du mandataire de la Société Publique Locale Territoire Vaucluse pour l'année 2023 tel qu'annexé à la présente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,

le Maire,

Pascal BREMOND

Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 5 Décembre 2024

Publiée le : 5 Décembre 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2024

Application agréée E-legalite.com 99\_DE-084-2184 00885-20241205-DE\_21112024



# RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE

2023

## Nom(s) du/des représentant(s) de collectivité ou du groupement (...)

#### Exercice 2023

Le (...)

#### Contexte:

Conformément à l'article L. 1524-5<sup>1</sup> du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport est présenté devant (...) par les membres *du conseil d'administration*, de la société représentant la collectivité au sein de la société SPL TERRITOIRE VAUCLUSE

Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

L'article L. 1524-5 alinéa 14 du CGCT rappelle : « les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa ».

## **SOMMAIRE**

1.	PRESENTATION DE LA SOCIETE	3
II. FIN	PRINCIPALES ACTIVITÉS, OPÉRATIONS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE ET SITUAT JANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ	 'ON 6
11.7.	Principales activités et opérations de l'année 2023	
11.2.		6
11.3.	Chiffre d'affaires économique analytique	
11.4.		
11.4.		
11.5.	Perspectives de développement	
111.	ETAT DES RELATIONS ENTRE LA COLLECTIVITÉ ET LA SPL	
111.7.	Contrats signés entre la SPL et les collectivités actionnaires	
111.2.		
111.3.		
111.4.		
111.5.		
IV.	ÉTAT DE PRISES DE PARTICIPATION- SITUATION DU GROUPE	
V. L'AN	EVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT INTERVENUES DANS INÉE	_20
V.7.	Evolutions statutaires	
V.2.	Evolutions de l'actionnariat	
VI.	BILAN DE GOUVERNANCE	22
VI.7.	Réunions du conseil d'administration	_22
VI.2.	Réunions de l'assemblée générale	
VI.3.	Réunions de l'assemblée spéciale	
VI.4. man	Informations sur la rémunération des représentants de la collectivité, adataires sociaux	_23
VI.5.	Principaux risques et contrôles dont fait l'objet la Société	_23
VII.	ANNEXES	-2 <del>4</del> 25

.

#### PRESENTATION DE LA SOCIETE

#### **Commentaires:**

L'article D.1524-7 du CGCT prévoit que les informations demandées au titre du présent rapport sont renseignées sans préjudice des informations protégées par l'article L. 151-1 du code de commerce ou présentant un caractère confidentiel et donné comme telles en application, selon le cas, de l'article L. 225-37 ou de l'article L. 225-92 de ce même code. Lorsque certaines informations sont concernées par l'un des cas mentionnés à l'alinéa précédent, le rapport le mentionne et renseigne le point concerné sous une forme adaptée.

## Précision sur le secret des affaires :

Par application de l'article L.151-1 du code de commerce, est protégée au titre du secret des affaires toute information répondant aux critères suivants :

- Elle n'est pas, en elle-même ou dans la configuration et l'assemblage exacts de ses éléments, généralement connue ou aisément accessible pour les personnes familières de ce type d'informations en raison de leur secteur d'activité;
- Elle revêt une valeur commerciale, effective ou potentielle, du fait de son caractère secret;
- Elle fait l'objet de la part de son détenteur légitime de mesures de protection raisonnables, compte tenu des circonstances, pour en conserver le caractère secret.

## Précision sur la notion d'informations confidentielles :

Conformément aux articles L.225-37 (conseil d'administration) et L.225-92 (conseil de surveillance/directoire) du code de commerce, les administrateurs ou les membres du conseil du surveillance et membres du directoire sont tenus à la discrétion concernant les informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du conseil d'administration ou du conseil de surveillance.



#### SPL TERRITOIRE VAUCLUSE

Hôtel du Département de Vaucluse, Avignon	Présidente Directrice Générale	Dominique SANTONI
SA à conséil d'administration		
6-mars-14	Directeur	Xavier SIMON
odificat°des statuts : AG 09 nov 2015/CA 16 sept 2016	Nbre de salariés au 31/12/23	Effectif de l'UES : 29
	SA à conséil d'administration G-mars-14	SA à conseil d'administration  G-mars-14  Directeur  Directeur  Directeur  Nobre de salariés au

#### **OBJET SOCIAL**

A/ De réaliser pour le compte de ses actionnaires toute action ou opération d'aménagement définie à l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme, ainsi que toute action s'y rapportant, et notamment : > mettre en oeuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat ; > organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques ; > favoriser le développement des loisirs et du tourisme ; > réaliser les équipement s collectifs ; > permettre le renouvellement urbain ; > sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels B/ D'assurer des missions d'ingénierie territoriale : prestations d'études, de conseil, et d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour des opérations d'aménagement et de construction ;

C/ De procéder à toute opération de construction ou de réhabilitation immobilière en vue de la réalisation des objectifs énoncés ci-dessus, ainsi que toute opération d'équipement;

D/ De procéder à toute acquisition et cession de baux commerciaux, de fonds de commerce ou de fonds artisanaux à l'intérieur d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, délimité par un conseil municipal en application de l'article L 214-1 du code de l'urbanisme.

E/ D'assurer l'exploitation des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général. À cet effet, la société pourra passer toute convention appropriée, et effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus. Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation. Elle exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

Application agréée E-legalite com 99\_DE= 084-218400885-20241205-DE\_21112024

CC Enclave des

Papes Pays de

Grignan

CC Pays d'Apt Lubé

TOTAL

Visan

10

20

10

3 990

1 000 €

2 000 €

1 000 €

399 000 €

0,25%

0,50%

0,25%

100%

				ACTION	NARIAT			
ACTIONNAIRES	Nbre d'actions	CAPITAL	%	CA	Représentants au Conseil d'Administration	Censeurs désignés au CA	Représentants à l'Assemblée Spéciale	Représentants au Assemblées Générales
CD 84	2 060	206 000 €	51,63%	8	Dominique SANTONI (PDG), Cristelle JABLOWSKI- CASTANIER, Patrick MERLE, Corinne TESTUD-ROBERT, Max RASPAIL, Jean Claude OBER, Myriam SILEM, Anthony ZILIO			Dominique SANTONI (PDG
CA Les Sorgues Comtat	250	25 000 €	6,27%	1	Michel TERRISSE			Michel TERRISSI
CC Pays de Sorgues et des Monts de Vaucluse	240	24 000 €	6,02%	1	Yves Bayon de Noyer			Y.BAYON DE NOYER
CC Rhône Lez	250	25 000 €	6,27%	1	Laurence DEFONDS - FARJON			L.DEFONDS- FARJON
Provence CC Ventoux sud	230	23 000 €	5,76%	1	Ghislain Roux			Ghislain Roux
Isle sur Sorgue	250	25 000 €	6,27%	1	Jean-Gabriel OLIVIER			Jean-Gabriel OLIVIER
Monteux	250	25 000 €	6,27%	1	Christian GROS			Christian GRO
Valreas	240	24 000 €	6,02%	1	Patrick ADRIEN			Patrick ADRIE
Apt	20	2 000 €	0,50%				Véronique ARNAU	
Ansouis	10	1 000 €	0,25%	•••		G	éraud DE SABRAN	
Blauvac	10	1 000 €	0,25%				Jean François I	
Carpentras	20	2 000 €	0,50%				Serge ANDR	
Crillon le Brave	10	1 000 €	0,25%				Patrice JUILI	
Gordes	10	1 000 €	0,25%				Richard KITA	
Lapalud	10	1 000 €	0,25%				Gérard MISER	
Le Thor	10	1 000 €	0,25%		Véronique ARNAUD-DELOY		Christian RO	
Mallemort du Comi	10	1 000 €	0,25%		Représentante de l'		François SALI	
Ménerbes	10	1 000 €	0,25%		Assemblée Spéciale des		Christian RUFF	
Mormoiron	10	1 000 €	0,25%	1	Actionnaires		Régis SILVES	
Pernes les Fontain	e 10	1 000 €	0,25%				Didier CAR	
Saint Christol	10	1 000 €	0,25%				Serge CAPDEO	
Sault	10	1 000 €	0,25%		5.		Claude LAB	
Sorgues	10	1 000 €	0,25%				Jouad MARI	
Villes sur Auzon	10	1 000 €	0,25%				Frédéric RO	
, INC 3 301 7 02 011		÷					Mario PAF	CA

16

Mario PARA

Gilles RIPPERT

Marie-Catherine PEYRON

Le capital social de la société inchangé en 2023, s'établit à 399 000 €. Le Département est actionnaire à hauteur de 51,63 % et occupe 8 sièges au Conseil d'Administration sur 16. La présidence est assurée par le Département (PDG, Mme SANTONI).

## II. PRINCIPALES ACTIVITÉS, OPÉRATIONS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE ET SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

## II.1. Principales activités et opérations de l'année 2023

L'activité de la société s'articule autour d'opérations d'aménagement, de missions d'ingénierie territoriale, d'acquisitions, de gestion, de construction ou de réhabilitation immobilière au service de ses collectivités actionnaires.

Au 31/12/2023, la société avait 36 contrats en portefeuille (stable).

Cf. ANNEXE rapport de gestion : Liste des opérations

#### II.2. Situation financière de la Société

L'article D.1524-7 du CGCT précise que le présent rapport doit mentionner la situation financière de la société, **le cas échéant consolidée**, rappelant le montant du chiffre d'affaires, des produits et charges d'exploitation, dont les charges salariales, du bénéfice ou des pertes de l'exercice, des capitaux propres, du bilan, de la situation de trésorerie et du niveau d'endettement.

Le total des produits représente 10,5 M€ (88+ %par rapport à 2022) pour un total de charges de 10,4M € (89+ %), le résultat net de l'exercice est de 14 K€. Les fonds propres sont positifs et s'établissent à 480 K€.

#### REÇU EN PREFECTURE le 05/12/2024

Application agréée E-legalite com 99\_DE-084-218400885-20241205-DE\_21112024



	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				4
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				-
Concessions, bryts, licences, logiciels, drts & val.similaire				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		ж.		
Immobilisations corporelles			Services of the services of th	
Terrains				
Constructions			-	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			and the same of th	
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes			1	
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations			-	_
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	2 700		2 700	2 700
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 700		2 700	2 700
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	47 345 588	3	47 345 588	47 084 503
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	636 400	)	636 400	7 151
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	293 242	2	293 242	306 769
Autres créances	5 241 436	3	5 241 436	4 246 055
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers		1		
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	15 917 498	5	15 917 495	
	779	9	779	123 763
Chames constatées d'avance (3)	22 12 1 2 1	0	69 434 940	58 590 425
Charges constatées d'avance (3) TOTAL ACTIF CIRCULANT	69 434 940			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	69 434 940			
TOTAL ACTIF CIRCULANT Frais d'émission d'emprunt à étaler	69 434 941			
TOTAL ACTIF CIRCULANT Frais d'émission d'emprunt à étaler Primes de remboursement des obligations	69 434 941			
TOTAL ACTIF CIRCULANT Frais d'émission d'emprunt à étaler Primes de remboursement des obligations Ecarts de conversion actif	69 434 940	0	69 437 640	58 593 125
TOTAL ACTIF CIRCULANT Frais d'émission d'emprunt à étaler Primes de remboursement des obligations Ecarts de conversion actif TOTAL GENERAL		0	69 437 640	58 593 125
TOTAL ACTIF CIRCULANT Frais d'émission d'emprunt à étaler Primes de remboursement des obligations Ecarts de conversion actif		)	69 437 640	58 593 125



#### Bilan Passif

	31/12/2023	31/12/2022
	3111212023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	399 000	399 00
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles	6 694	6 69-
Réserves réglementées		68 69
Autres réserves		
Report à nouveau	68 694	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-8 872	-42 397
Subventions d'investissement	14 515	33 52
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES		*
TOTAL CAPITAUX PROPRES	480 031	465 516
AUTRES FONDS PROPRES		2
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	42 121 459	30 411 669
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	11 242 605	12 730 830
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 098 909	4 898 525
Dettes fiscales et sociales	3 126 246	1 522 920
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	256 245	111 133
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)	5 071 938	5 907 246
TOTAL DETTES	2 040 209	2 545 287
Ecarts de conversion passif	68 957 609	58 127 609
TOTAL GENERAL		
	69 437 640	58 593 125
(1) Dont à plus d'un an (a)	43 681 564	53 229 085
(1) Dont à moins d'un an (a)	20 177 138	55 ZZB U85
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	167 787	
(3) Dont emprunts participatifs	107 707	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Application agréée E-legalite.com 99\_DE= 084-218400885-20241205-DE\_21112024



## Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)	8 913 902	8 703 249
Production vendue (services)	450 618	236 810
Chiffre d'affaires net	9 364 520	8 940 059
THE RESIDENCE OF THE PROPERTY		
Dont à l'exportation	261 085	-4 110 616
Production stockée Production immobilisée		
	-	
Subventions d'exploitation Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	575 646	676 59
	4	
Autres produits TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	10 201 255	5 506 04
		Learning to the second
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock	9 706 752	5 094 45
Autres achats et charges externes (a)	8 047	10 73
Impôts, taxes et versements assimilés	327 213	255 47
Salaires et traitements	160 528	117 67
Charges sociales	100 020	
Dotations aux amortissements et dépréciations :	The same of the sa	
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1	
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	36	31
Autres charges	10 202 577	5 478 65
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	-1 323	27 38
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-1 JEJ	and the second second second
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		-
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		6 13
Autres intérêts et produits assimilés (3)	258 377	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	52 416	419
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	240 700	48 04
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	310 793	48 04
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	292 636	419
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	292 636	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	18 158	6 1
RESULTAT FINANCIER (V-VI) RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (HI+III-IV+V-VI)	16 835	33 5



#### Compte de résultat (suite)

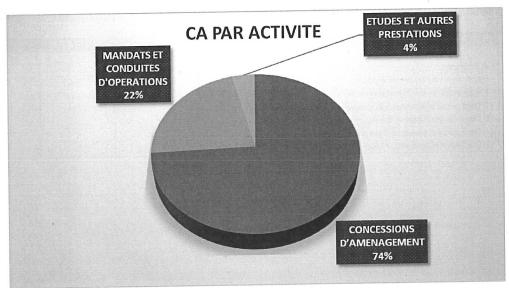
		. 1 -
	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		*
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX) Impôts sur les bénéfices (X)	2 320	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	10 512 048	F 554 00
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	10 497 533	5 554 09 5 520 56
BENEFICE OU PERTE	14 515	33 52
(a) Y compris :		
Redevances de crédit-bail mobilier		
Redevances de crédit-bail immobilier		
Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
3) Dont produits concernant les entités liées		
4) Dont intérêts concernant les entités liées		

## II.3. Chiffre d'affaires économique analytique

**Le chiffre d'affaires analytique** (ou économique) est la somme des rémunérations de concessions ainsi que des factures de prestations de services en mandat et Assistance à Maitrise d'Ouvrage.

PRODUITS D'EXPLOITATION PAR TYPE	2023
CONCESSIONS d'AMENAGEMENT	575 K€
MANDATS ET CONDUITES D'OPERATIONS	362 K€
ETUDES ET AUTRES PRESTATIONS	89 K€
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES ANALYTIQUE	1 026 K €
EVOLUTION ANNUELLE	12 %
REPRISES DE DAP	0
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION ANALYTIQUE	1 026 K€

Le chiffre d'affaires de la SPL est réparti par secteur d'activité comme suit :



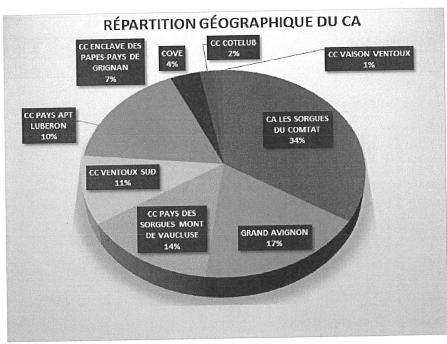
#### 2023

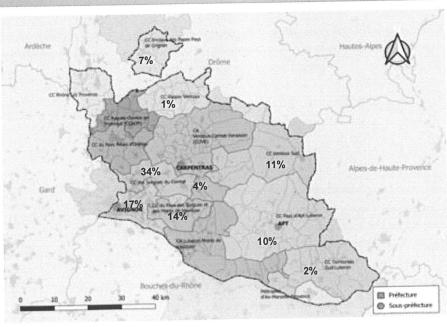
## II.4. Charges d'exploitation économiques analytiques et résultats

Résultat Net	2023
Produits d'exploitation analytique yc via GIE	1 026 k€
Charges de personnel	-791 k€
Autres charges de fonctionnement	-195 k€
Impôts et taxes	-26 k€
Dotation aux amortissements et provisions	-16 k€
Total charges exploitation structure	-1 027 k€
Résultat Exploitation	- 1k€
Résultat Financier	+ 18 k€
Résultat Exceptionnel	
IS	- 2 k€
	-
Résultat Net	+ 15 k€
Résultat Net Cumulé	+ 81 K€

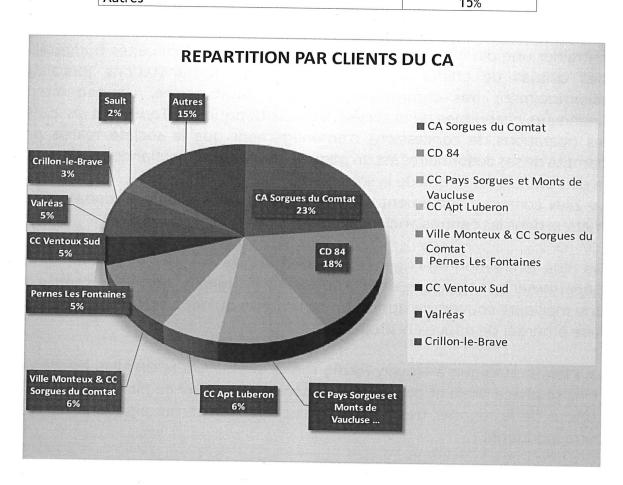
## II.4.1. Répartition géographique des activités de la SPL en 2023

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU CAA 2023	K€ HT
CA Les Sorgues du Comtat	352
CA Grand Avignon	181
CC Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse	144
CC Ventoux Sud	110
CC Pays d'Apt Luberon	104
CC Enclave des Papes - Pays de Grignan	69
CA CoVe	38
CC Coteub	19
CC Vaison Ventoux	10





REPARTITION PAR CLIENTS DU CAA 2023	%
CC Sorgues du Comtat	23%
Conseil Départemental Vaucluse	18%
CC Pays Sorgues et Monts de Vaucluse	12%
CC Apt Luberon	6%
Ville Monteux & CC Sorgues du Comtat	6%
Ville Pernes Les Fontaines	5%
CC Ventoux Sud	5%
Ville Valréas	5%
Commune Crillon-le-Brave	3%
Commune Sault	2%
Autres	15%



#### II.5.Perspectives de développement

La SPL Territoire Vaucluse a terminé sa huitième année d'activité effective avec chiffre d'affaires analytique positif et en nette amélioration par rapport à 2022. Elle pilote des opérations d'envergure pour le compte du Conseil départemental (MEMENTO, MDPH) mais s'est également organisée pour intervenir en accompagnement de Vaucluse ingénierie sur l'ensemble du département.

Cette capacité de la société à conforter son modèle économique est de nature à confirmer sa montée en puissance souhaitée par ses actionnaires tout en mutualisant ses ressources avec la SAEM CITADIS.

L'évolution récente des taux bancaires constitue le principal risque pouvant entrainer une diminution des commandes publiques (difficultés budgétaires) et des baisses de chiffre d'affaires et donc de rémunérations (décalage ou ralentissement des commercialisations) à court terme. L'engagement des financeurs historiques de la société, et de la Banque des Territoires en 2023 pour les opérations de concessions d'aménagement que la société réalise pour le compte de ses actionnaires est un gage de sérieux et de confiance qui s'inscrit dans la démarche stratégique de la société.

Le ZAN constitue également un risque qui va nous obliger à repositionner nos métiers dans les centres anciens ou des friches.

De plus, la création de l'Agence départementale Vaucluse Ingénierie initiée par Département de Vaucluse, dont la SPL est un partenaire, devrait permettre d'avoir une meilleure couverture auprès de communes du département et permettre de faire émerger de nouveaux projets.

Le Plan Stratégique à Moyen Terme mené avec la SAEM CITADIS est désormais dans sa phase finale et permettra à la société de passer ce pic conjoncturel, mais surtout de lui donner des perspectives de moyen terme ainsi que les moyens correspondants.

A ce titre, l'augmentation de capital entamée en mars 2023 a pour double objectif de débuter le confortement des fonds propres de la société et d'en faire l'un des acteurs publics de référence de l'aménagement du territoire de Vaucluse. A l'issue de l'augmentation de capital elle sera composée de 66 actionnaires/collectivités qui peuvent aujourd'hui la mobiliser directement pour leurs projets.

## III. ETAT DES RELATIONS ENTRE LA COLLECTIVITÉ ET LA SPL

## III.1. Contrats signés entre la SPL et les collectivités actionnaires

	5 The Latitude action and action and action and action and action					
COLLECTIVITE	OBJET DU CONTRAT	VILLE DE L'OPERATION	DATE DEBUT CONTRAT	DATE FIN CONTRAT	MONTANT RÉMUNERATION €/HT	
CCVS	ZA LES FONTAYNES	VILLES SUR AUZON	27/10/2015	26/10/2025	197 900	
MONTEUX	CENTRE ANCIEN MONTEUX	MONTEUX	15/06/2016	14/06/2031	1 176 951	
CCPSMV	ZAC SAINT JOSEPH	LE THOR	30/05/2016	31/12/2025	680 000	
VALREAS	REHABILITATION SITE IMCARVAU	VALREAS	28/10/2016	31/12/2028	359 000	
APT	CENTRE ANCIEN APT	APT	01/03/2018	24/04/2029	449 000	
CASC	ZAC DE BEAULIEU A MONTEUX	MONTEUX	17/12/2018	17/12/2033	132 000 €	
CASC	QUARTIER DES MOURGUES A MONTEUX	MONTEUX	17/12/2018	17/12/2028	4 059 270	
CASC	QUARTIER D'EXTENSION URBAINE A MONTEUX	MONTEUX	17/12/2018	17/12/2038	4 059 270	
CCPSMV	ZA MOULIN ROUGE A GADAGNE	CHATEAUNEUF DE GADAGNE	26/11/2020	26/11/2026	233 000	
BLAUVAC	AMENAGEMENT LE CLOS ST ESTEVE	BLAUVAC	17/06/2020	17/02/2025	83 000	
CASC	ZA DE LA MARQUETTE A SORGUES	SORGUES	15/03/2021	15/03/2031	531 000	
LE THOR	REHABILITATION ILOT BEGOU	LE THOR	21/06/2021	21/06/2026	117 500	
CASC	ZA ALTHEN LES PALUDS	ALTHEN LES PALUDS	11/04/2022	11/04/2027	215 000	
CASC	EXTENSION ZA PRATO	PERNES LES FONTAINE	07/04/2022	07/04/2027	229 000	
CCPAL	EXTENSION ZA PIED ROUSSET	GOULT	06/05/2022	06/05/2030	527 000	
SORGUES	LOTISSEMENT LE CHEVALIER	ISLE SUR LA SORGUE	11/07/2022	11/07/2027	115 000	
CCPSMV	PARC D'ACTIVITE LES CHASSEENS	ISLE SUR LA SORGUE	10/10/2022	10/10/2032	745 000	
SLE SUR SORGUE	AMENAGEMENT CLOS CARDINAL	ISLE SUR LA SORGUE	18/09/2023	18/09/2031	598 000	
CCPAL	AMENAGEMENT ROQUEFURE	APT	29/11/2023	29/11/2028	310 000	

REÇU EN PREFECTURE le 05/12/2024 Application agréée E-legalite.com 99\_DE-084-218400885-20241205-DE\_21112024

Sault	ESPACE CULTUREL LE MILIEU	SAULT	07/02/2019	LIVREE EN 2024	101 000
MENERBES	MAISON DU PATRIMOINE	MENERBES	11/04/2019	LIVRAISON FIN 2024	64 000
CRILLON LE BRAVE	AMENAGEMENT DU MAS DE L'ARBONNE	CRILLON LE BRAVE	30/04/2019	LIVRAISON 2023	93 451,05
CD84	POLE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE VAUCLUSIEN	AVIGNON	28/11/2019	31/12/2026	646 900
CD84	RESTRUCTURATION LIMBERT - MONTFAVET	AVIGNON	23/11/2020	23/05/2029	376 800
CD84	SOUVET - MDPH	AVIGNON	23/11/2020	23/05/2029	237 800
CCVS	POLE JEUNESSE A MORMOIRON	MORMOIRON	26/03/2021	26/08/2024	95 798
CCPSMV	CHATEAU DE SAUMANE	SAUMANE	13/04/2022	13/04/2024	40 280
MALEMORT DU COMTAT	REDEPLOIEMENT DES SERVICES MAIRIE MALEMORT	MALEMORT DU COMTAT	06/02/2023	31/07/2025	60 600
CCEPPG	CONSTRUCTION D'UNE CRECHE A VALREAS	VALREAS	20/04/2023	31/03/2028	162 450
ENTRECHAUX	AMO CHOIX BUREAU D'ETUDES SPECIALISE ENTRECHAUX	ENTRECHAUX	12/05/2023	Novembre 2023	38 400
ANSOUIS	AMO CHOIX MOE EGLISE ST MARTIN	ANSOUIS	16/08/2023		14 562,50
ST PANTALEON	AMO REQUALIFICATION PLACE AMIRADOU	ST PANTALEON	28/09/2023	Juillet 2024	6 000
METHAMIS	AMO ETUDE FAISABILITE CREATION D'UN COMMERCE	METHAMIS	21/12/2023	Septembre 2024	3 750
MORMOIRON	ASSISTANCE MULTI-SITE	MORMOIRON	24/04/2019		38 050
VALREAS	AMO PROGRAMMATION D'UN TIERS LIEU	VALREAS	24/02/2022		14 250
PERNES LES FONTAINES	AMO CONCEPTION CRECHE 75 PLACES	PERNES LES FONTAINES	16/12/2022	CONSULTATION ENTREPRISES	97 800
FLASSAN	AMO ETUDE REHABILITATION BAR- RESTAURANT	FLASSAN	27/07/2023	Mars 2027	3 675

## III.2. Avances en compte courant consenties par les collectivités à la SPL Sans objet

## III.3. Garanties d'emprunt consenties par les collectivités à la SPL

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Garantie CC Ventoux Sud (80%) – emprunt CE (Opt 1001)	283 000
Garantie CC Sorgues du contrat (21,6%) - emprunt CDC (Opt 1002)	1 757 808
Garanties Commune Monteux (58,4%) – emprunt CDC (op 1002)	4 752 592
Garantie ARKEA (20%) – emprunt CDC (Op 1002)	1 627 600
Garantie CC Pays de Sorgues et des Monts de Vaucluse (80%) – emprunt CE (Op 1003)	2 240 000
Garantie commune APT (80%) – emprunt CDC (Op 1005)	592 000
Garantie CC Sorgues du Comtat (80%) – emprunt SAAR (Op 1006)	8 800 000
Garantie CC Sorgues du Comtat (80%) – emprunt CDC (Op 1006)	8 000 000
Garantie CC Sorgues du comtat (80%) – emprunt CEPAC (Op 1007)	800 000
Garantie par garantie bancaire (60%) – emprunt CE (Op 1008)	436 200
Garantie CC Sorgues du Comtat (80%) – emprunt BDT (Op 1009)	2 253 600
Garantie CC Sorgues les Comtat (80%) – emprunt ARKEA (OP 1012)	1 520 000
Autres engagements reçus	33 062 800
Total	33 062 800
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	

## III.4. Aides octroyées au titre du développement économique

La SPL ne perçoit pas d'aide financière pour son propre compte.

Elle peut être pétitionnaire de subventions pour le compte de ses clients ou actionnaires dans le cadre de ses opérations.

## III.5. Autres concours financiers consentis par les collectivité à la SPL

Sans objet

## IV. ÉTAT DE PRISES DE PARTICIPATION- SITUATION DU GROUPE

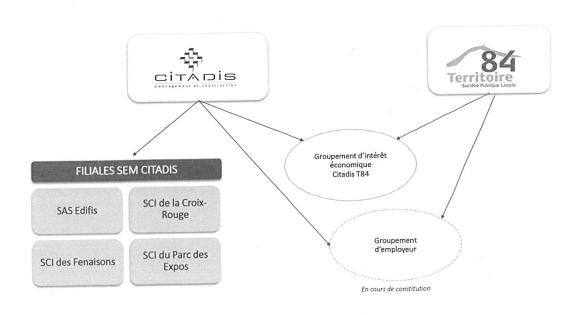
**Commentaire**: Conformément à l'article D.1524-7 CGCT 5°, le présent rapport fait état de l'ensemble des participations de la société, directes et indirectes, au sens de l'article L. 233-4 du code de commerce, au capital d'autres sociétés ou groupements d'intérêt économique, mentionnant le montant de la participation, la part de capital détenue, le domaine d'activité de la société faisant l'objet de la prise de participation, le motif de cette prise de participation et l'identification des représentants de la société d'économie mixte au conseil d'administration ou de surveillance de cette société.

Aux termes de l'article L.233-4 du code de commerce, toute participation au capital même inférieure à 10 % détenue par une société contrôlée est considérée comme détenue indirectement par la société qui contrôle cette société.

Les SPL ne peuvent prendre des participations dans des sociétés ou créer des filiales.

Pour autant, elles peuvent utiliser des structures de mutualisation de moyens comme les GIE (Groupement d'Intérêts Économiques, ou les Groupements d'employeurs.

Sont ici illustrée les liens entre la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE et la SAEM CITADIS via le GIE CITADIS-T84 et un Groupement d'Employeurs en cours de création.



## V. EVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT INTERVENUES DANS L'ANNÉE

#### V.1. Evolutions statutaires

## a - Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année :

**NEANT** 

## b - Historique des 5 dernières années

DATE	EVOLUTIONS
	Art 6 – Capital social : augmentation du capital de à 274 000 €  Art 15 – Nombre d'administrateurs : fixation du nombre d'administrateurs à 11
28/11/2014	Art 23 –Comité d'engagement et de suivi : modification Art 32- Contrôle exercé par les collectivités : compléments Art 45 à 48 : liés à la création de la société : suppression Art 1 -7 -14 -15 : liés à la création de la société : modification
18/02/2016	Art 6 – Capital social : augmentation du capital à 349 000 €  Art 15 – Nombre d'administrateurs : fixation du nombre d'administrateurs à 14
29/04/2016	Art 6 – Capital social : augmentation du capital à 374 000 €  Art 15 – Nombre d'administrateurs : fixation du nombre d'administrateurs à 15
16/09/2016	Art 6 – Capital social : augmentation du capital à 399 000 €  Art 15 – Nombre d'administrateurs : fixation du nombre d'administrateurs à 16

## V.2. Evolutions de l'actionnariat

DATE DE L'OPERATION	NATURE DE L'OPERATION	MODALITES DE L'OPERATION
06/03/2014	Création de la société	Souscription de 2 190 actions par le CD84  Souscription de 20 actions par la commune de Carpentras  Souscription de 20 actions par la commune d'Apt  Souscription de 10 actions par la commune de
		Lapalud Souscription de 10 actions par la commune de Blauvac
15/09/2014	Cession d'actions	Cession de la totalité des actions de la commune de Blauvac soit, 10 actions, à la communauté de communes Ventoux Sud
15/05/2015	Augmentation de capital	Souscription de 240 actions par la communauté de communes Ventoux Sud Souscription de 250 actions par la commune de Monteux
05/11/2015	Augmentation de capital	Souscription de 250 actions par la communauté de communes Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse
29/04/2016	Augmentation de capital	Souscription de 250 actions par la commune de l'Isle sur la Sorgues Souscription de 250 actions par la commune de Valréas Souscription de 250 actions par la communauté de communes Les Sorgues du Comtat
16/09/2016	Augmentation de capital	Souscription de 250 actions par la communauté de communes Rhône Lez Provence
26/06/2018	Cession d'actions	Cession de 10 actions de la communauté de communes Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse à la Commune du Thor.  Cession de 20 actions du Département de Vaucluse à la Communauté de communes Apt Luberon

06/07/2018	Cession d'actions	Cession de 10 actions du Département de Vaucluse à la commune d'Ansouis
24/08/2018	Cession d'actions	Cession de 10 actions du Département de Vaucluse à la commune de Visan
14/12/2018	Cession d'actions	Cession de 30 actions du Département de Vaucluse et acquisition de 10 actions chacune par les communes de Sorgues, Gordes et Sault
25/03/2019	Cession d'actions	Cession de 60 actions du Département de Vaucluse et acquisition de 10 actions chacune par les communes de Saint Christol; Ménerbes, Crillon le Brave, Mormoiron, Velleron et Villes du Auzon
16/11/2020	Cession d'actions	Cessions de 10 actions de la communauté de Communes Ventoux Sud à la commune de Blauvac
06/10/2021	Cession d'actions	Cessions de 10 actions de la communauté de Communes Ventoux Sud à la commune de de Malemort du Comtat
05/04/2022	Cession d'actions	Cession de la totalité des actions de la commune de Velleron soit, 10 actions, à la commune de Pernes les Fontaines
30/03/2023	Cession d'actions	Cession de 10 actions de la commune de Valréas à la Communauté de communes Enclave des Papes, Pays de Grignan

## VI. BILAN DE GOUVERNANCE

## VI.1. Réunions du conseil d'administration

NOMBRE DE REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
1	30/03/2023
2	25/05/2023
3	30/06/2023
4	15/11/2023

## VI.2. Réunions de l'assemblée générale

NOMBRE DE REUNIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE	DATE DU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
1	30/06/2023

## VI.3. Réunions de l'assemblée spéciale

NOMBRE DE REUNIONS DE L'ASSEMBLEE SPECIALE	DATE DU DE L'ASSEMBLEE SPECIALE
1	29/06/2023
2	10/11/2023

## VI.4. Informations sur la rémunération des représentants de la collectivité, mandataires sociaux

**Commentaire :** L'article D.1524-7 CGCT précise : « le rapport mentionné au quatorzième alinéa de l'article L. 1524-5 du présent code comprend les informations suivantes : [...]

Les éléments de rémunération, fixes, variables et exceptionnels, ainsi que les avantages en nature accordés aux représentants de la collectivité territoriale ou du groupement ainsi qu'aux mandataires sociaux » [...].

Par mandataires sociaux, on entend : administrateurs, membres du conseil de surveillance, Président du conseil d'administration ou de surveillance et PDG, membres du directoire, Président du directoire, Directeur général, Directeurs généraux délégués.

Les rémunérations perçues par les personnes concernées ci-dessus au titre d'un contrat de travail ne sont donc pas visées.

Les représentants des collectivités ne perçoivent aucune rémunération ou autre avantage.

## VI.5. Principaux risques et contrôles dont fait l'objet la Société

#### a- Principaux risques:

**NEANT** 

## b- Contrôle analogue :

Le contrôle de la société par les élus est analogue à celui qui est réalisé sur leurs propres services. Il est réalisé selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil d'Administration de la société.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société, dans le cadre des orientations stratégiques définies par les collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires, et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Les représentants des collectivités territoriales au conseil d'administration de la SPL sont obligatoirement consultés pour toutes :

- ✓ les décisions sur la stratégie et les perspectives financières de la société exprimées par un
  - « Plan à Moyen Terme » en conformité avec les orientations définies par les Collectivités : définition des moyens généraux et enveloppe globale nécessaire à la mise en œuvre des politiques voulues par les actionnaires ;
- ✓ les décisions sur toutes les opérations présentant des risques pour la société ;
- ✓ les modalités de rémunération et coûts des opérations avec présentation d'un budget annexe par opération;
- ✓ les informations sur les opérations en cours et sur les Comptes Rendus Annuels aux Collectivités Locales (les CRACL) pour chacune des opérations confiées ;
- ✓ les projets d'ordre du jour et de délibération du conseil d'administration ;
- ✓ l'approbation des comptes prévisionnels, comptes et rapports annuels ;
- ✓ la validation de la politique financière de la société et information sur les caractéristiques des prêts contractés pour le financement des opérations et de la société;
- ✓ la validation des procédures internes de contrôle.

Le représentant d'une collectivité actionnaire (administrateur et représentant à l'assemblée générale des actionnaires) ne peut donner son accord à une modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes

dirigeants de la société sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins trois fois par an.

Il est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du Directeur Général ou encore, sur demande du tiers au moins des administrateurs lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois. Si la réunion ne se tient pas dans le délai fixé par les demandeurs, ceux-ci peuvent procéder eux-mêmes à la convocation en indiquant l'ordre du jour de la séance. En cas d'empêchement, de décès, de démission ou de révocation du président, le conseil d'administration peut être convoqué par le vice-président ou, à défaut, par l'un des administrateurs, en vue de procéder au remplacement temporaire ou définitif du président.

Afin de pouvoir exercer un contrôle analogue, outre les conditions du quorum, les administrateurs s'engagent à être présent à tous les Conseils d'Administration.

Chaque contrat entre les collectivités actionnaires et la SPL est conclu selon son cadre juridique propre (concession, mandat, prestations, DSP) et fait l'objet des dispositifs et contrôles définis par le règlement intérieur.

Les collectivités territoriales actionnaires cocontractantes exercent un contrôle rigoureux sur chacune des opérations qu'elles ont respectivement confiées à la SPL selon les dispositifs qui figureront dans chacun des contrats de prestations intégrées.

Pour rendre le contrôle efficient, le Conseil d'Administration a décidé de créer un comité de suivi et d'engagement chargé. Il se réunit aussi souvent que nécessaire, sur convocation du Directeur Général de la Société. Ses avis sont obligatoirement être communiqués au Conseil d'Administration lorsque ce dernier sera saisi du projet. Le vote de chacun des membres sera communiqué au Conseil d'Administration, et sera le cas échéant, si un des membres du Comité l'aura estimé nécessaire, accompagné de ses commentaires.

## VII. ANNEXES

Rapport de gestion du Conseil d'Administration